



Département  
de  
Vaucluse  
-----

VILLE D'ORANGE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 21 JUIN 2023

Arrondissement  
d'AVIGNON

N° 927

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 21 JUIN à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de M. Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 9
- Votants : 10

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD.  
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,  
Christiane JOUFFRE, Aubierge POULAIN et Eliane DELOY.  
Messieurs Christian COSTE, Xavier MARQUOT,  
Jonathan ARGENSON.

Refus de vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 10

**Étaient absents excusés** :

Mesdames Chantal GRABNER, Yannick CUER,  
Marie-Paule ZIMMERMANN, Françoise NICOLAÏ.

Messieurs Armand BEGUELIN, Alain DURAND,  
Michel COMMUNAL et Olivier CALAY-ROCHE.

**Pouvoir** :

Mme Chantal GRABNER donne pouvoir à Mme EICKMAYER

*CS* *CV*

**BUDGET PRINCIPAL du CCAS d'Orange – Passage à la  
nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

## LA SEANCE SE POURSUIT

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**VU** l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2015-1899 du 30/12/2015 portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 07/08/2015,

**VU** l'avis favorable du comptable public en date du 25/04/2023 et joint à la présente délibération,

**Considérant** que les collectivités territoriales doivent adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024 pour leurs budgets gérés en M14 notamment,

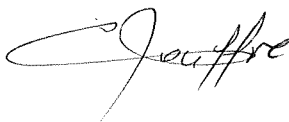
**Considérant** que le budget principal du CCAS d'Orange est géré en M14,

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration** :

- **APPROUVE** la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 développé ;
- **DECIDE** de la mise en place de ce référentiel budgétaire et comptable à compter du 01/01/2024 pour le budget principal du CCAS d'Orange ;
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

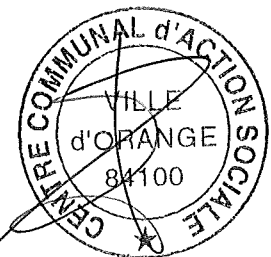
**Suivent les signatures pour copie conforme,**

**La secrétaire de séance**  
**Christiane JOUFFRE**



Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 28/06/2023  
Et de la Publication le : 28/06/2023

**La Vice-présidente du CCAS,**  
**Joëlle EICKMAYER**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 084-268400744-20230621-DELIB927-DE

Berger  
Levrault

751 SD



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES  
PUBLIQUES

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE  
VAISON LA ROMAINE  
37 AVE VICTOR HUGO  
84110 VAISON LA ROMAINE

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par Anne-marie  
GUILLAUME-CORBIN  
Téléphone :06.28.40.04.46  
Mél. :[anne-marie.guillaume-  
corbin@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:anne-marie.guillaume-corbin@dgfip.finances.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture:  
Du lundi au vendredi de 8h30 à  
12h00

Anne Marie GUILLAUME-CORBIN  
Responsable du SGC de Vaison la Romaine  
à  
Monsieur le Président du CCAS de ORANGE

A VAISON, le 25/04/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 développé par le CCAS de ORANGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 par le CCAS de ORANGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;

- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1899 précité, le présent avis sera joint à la délibération entérinant le passage à la M57.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Comptable public  
Responsable du Service de gestion comptable  
de Vaison la Romaine

Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN  
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023



ID : 084-268400744-20230621-DELIB927-DE